Image not found or type unknown

Terrain en indivision. à quoi peut prétendre le 2 ème propriétair

Par **Yann13010**, le **08/08/2016** à **17:41**

Bonjour.
Mon père est décédé alors que j etais âge de 2 ans. Et j ai hérité avec ma demi soeur alors âgée de 32 ans d un terrain non constructible.
Aujourd hui nous vendons le terrain.
Par ce qu elle a toujours payé les impôts fonciers je lui propose de moi même de lui payer la moitié des impôts réglés depuis que j ai atteint ma majorite. Cependant ma demi soeur souhaite que je lui règle la moitié des impôts depuis le décès de mon père... soit depuis mes 2 ans. J étais à ce moment là sous la tutelle de ma mère qui était indigente. Décédée depuis 6 ans maintenant.
Qu est elle en droit de me demander?
Avec mes remerciements
Yann

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés